



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (pour les agents contractuels)

Calendrier des séances 2024

Date des séances	Date limite de réception des dossiers (*)
Vendredi 1 ^{er} mars 2024	Vendredi 9 février 2024
Vendredi 14 juin 2024	Vendredi 24 mai 2024
Vendredi 20 septembre 2024	Vendredi 30 août 2024
Vendredi 13 décembre 2024	Vendredi 22 novembre 2024

(*) Les dossiers que les collectivités et établissements souhaitent soumettre à la CCP doivent être réceptionnés au plus tard 3 semaines avant la réunion et être accompagnés de toutes les pièces nécessaires à leur examen. Passé ce délai, les dossiers sont présentés à une séance ultérieure.

Toute saisine devra être adressée par voie électronique auprès du CDG 07
à l'adresse suivante : cap-ccp@cdg07.com